

Catéchisme catholique de la crise dans l'Église (VII)

par M. l'abbé Matthias Gaudron

Voici l'avant-dernier chapitre de ce *Catéchisme de la crise dans l'Église* (qui en compte dix au total).

Après avoir traité de la crise dans l'Église en général (I), de la foi (II), du magistère (III), de Vatican II (IV) et de ses erreurs – liberté religieuse (V) et œcuménisme (VI) – puis de la nouvelle messe (VII) et du sacerdoce (VIII) ¹, M. l'abbé Matthias Gaudron aborde ici la question des nouveaux sacrements.

Cette étude constitue la version française du *Katholischer Katechismus zur kirchlichen Krise* édité en 1997, en Autriche, par les éditions Rex regum, avec une préface de M. l'abbé Franz Schmidberger. Son auteur, professeur au séminaire de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X à Zaitzkofen, a bien voulu revoir la présente traduction (le texte a été complété et adapté à la situation française ²).

Le sel de la terre.

*
* *

– IX –

Les sacrements

■ 84. *Qu'est-ce qu'un sacrement ?*

Un sacrement est un signe sensible institué par Jésus-Christ pour nous communiquer sa grâce.

✚ *Pourquoi le Christ a-t-il voulu communiquer sa grâce par des signes sensibles ?*

Jésus-Christ a lié à des signes sensibles la communication de sa grâce (non sensible), car il a tenu compte de la nature humaine. Tout homme connaît

¹ — Chapitres publiés dans les numéros 48, 49, 50, 51, 52 et 55 du *Sel de la terre*.

² — Nous avons notamment ajouté un développement important sur le charismatisme (question 87), à cause de l'importance de ce phénomène en France.

d'abord par ses cinq sens. Même pour saisir et communiquer les réalités spirituelles, l'homme a besoin de signes perceptibles extérieurement.

✚ *Les sacrements sont-ils des symboles de la grâce ?*

Les sacrements sont des symboles, mais ils ne sont pas *que* des symboles : ils opèrent *réellement* dans l'âme ce qu'ils manifestent par des signes extérieurs.

✚ *Pouvez-vous donner un exemple de cette efficacité des sacrements ?*

Dans le baptême, l'eau versée sur le front *signifie* que l'âme est purifiée du péché. Mais en même temps, le baptême *réalise* cette purification de l'âme, en lui donnant la grâce sanctifiante. Il fait de l'homme un enfant de Dieu.

✚ *Combien Jésus-Christ a-t-il institué de sacrements ?*

– Jésus-Christ a institué sept sacrements : le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage.

■ 85. *La manière de concevoir les sacrements a-t-elle changé aujourd'hui ?*

Dans la catéchèse moderne les sacrements sont rarement considérés comme des causes efficaces de la grâce. On en fait des signes qui manifestent la rédemption et le fait que nous sommes à nouveau agréables à Dieu. On ne sait plus très bien s'ils transmettent réellement la grâce de la rédemption ou s'ils rappellent seulement ce qui a déjà été opéré en nous. Dans cette conception, le baptême, par exemple, n'a pas pour effet de délivrer du péché originel et de nous faire enfants de Dieu : il est seulement un signe de ce que Dieu nous a pardonné nos péchés dans le Christ Jésus et nous est à nouveau favorable. Ainsi le baptême n'est plus nécessaire pour transmettre la grâce de la rédemption, vu que tous les hommes sont *déjà* sauvés (c'est la théorie du salut universel).

✚ *Qui d'abord a nié l'efficacité des sacrements ?*

– Les protestants furent les premiers à nier l'efficacité des sacrements. Ils n'y voyaient généralement que des moyens d'exprimer et de fortifier la foi. Les modernistes, condamnés par saint Pie X au début du XX^e siècle, soutiennent une théorie similaire. Ils ne voient dans les sacrements qu'une expression de la foi et un moyen de l'entretenir.

✚ *Les théologiens modernes nient-ils aussi l'efficacité des sacrements ?*

– Ce que Rahner dit des sacrements ne semble pas bien différent, bien que dans un langage plus compliqué :

Quand l'Église, en face d'une situation humaine existentiellement décisive, s'engage elle-même tout entière en se proclamant le sacrement fondamental et la réponse principale et victorieuse de Dieu pour le monde et pour chaque homme, voilà ce qu'en langage chrétien nous appelons les sacrements ¹.

¹ — Karl RAHNER, *Grundkurs des Glaubens*, Fribourg, Herder, p. 398.

A propos de la confession, le même Rahner écrit :

Cette parole de pardon [de Dieu en Jésus-Christ] est promise à nouveau par l'Église à chacun de manière spéciale chaque fois que quelqu'un – resté pécheur même après le baptême et capable de tomber de nouveau dans une faute grave – confesse à l'Église devant son représentant sa grande faute et sa misère, ou bien, en certaines circonstances, les porte devant Dieu et son Christ dans la confession collective d'une communauté [il s'agit ici des cérémonies pénitentielles]. Quand cette parole de pardon divin a été prononcée par un représentant autorisé de l'Église après la confession d'un baptisé, cette action de la parole de Dieu qui opère le pardon est appelée par nous administration du sacrement de pénitence ¹.

✦ *Que remarque-t-on dans ces textes de Rahner ?*

– Il est surtout question ici d'engagement et de promesse. Dieu en Jésus-Christ s'est engagé envers le monde, et cette promesse est renouvelée envers les hommes par l'Église. Il n'est pas dit si quelque chose est réellement opéré dans l'homme. De plus, dans la citation ci-dessus, cérémonie pénitentielle et confession sont placées quasiment sur le même plan. Enfin, semble-t-il, le prêtre ne pardonne pas les péchés en tant que représentant de l'Église mais du Christ au nom de qui il prononce la parole de pardon.

✦ *Rahner a-t-il développé ailleurs les mêmes idées ?*

– Rahner n'est pas toujours très facile à comprendre, mais on y retrouve toujours les mêmes idées. On lit par exemple au mot « sacrement » dans le lexique *Sacramentum mundi* (dont Rahner est co-auteur) :

Ainsi, les sacrements se manifestent comme des symboles réels, personnels et actuels, fondés par Dieu dans la création et formés humainement dans l'histoire du salut à travers l'événement du Christ, dérivant de l'Église en tant que corps du Christ et premier sacrement, au moyen desquels (avec d'autres genres de communication indispensables et christiformes) on peut (et doit) connaître, comprendre et goûter qui est Dieu et ce qu'il est et sera à l'homme pour son salut ; ce sont des signes pour la divine acceptation et réhabilitation en grâce de tout l'homme dans sa condition personnelle-physique – avec son monde matériel et mental –, mais au moyen desquels l'homme ainsi gracié peut se réaliser dans l'Église en vue de Dieu le Père et grâce à sa Parole dans la vie éternelle de l'Esprit-Saint ².

✦ *Que signifie ce passage ?*

– Sous ce verbiage, on retrouve l'idée que les sacrements sont des symboles à l'aide desquels l'homme doit reconnaître et expérimenter qu'il est de nouveau agréable à Dieu. Quant à savoir si les sacrements *opèrent* réellement ce retour en grâce avec Dieu, cela n'est pas précisé. Mais c'est plutôt douteux puisque les sacrements ne sont que des intermédiaires parmi d'autres.

¹ — *Ibid.*, p. 406.

² — *Sacramentum mundi*, Herder, 1969, t. 4, col. 340.

■ 86. *Les sacrements sont-ils des célébrations communautaires ?*

Il est certain que le christianisme a un caractère communautaire. Les chrétiens, membres du corps mystique du Christ, sont à ce titre intimement unis entre eux. Du fait que les sacrements nous greffent sur le corps du Christ et nous unissent toujours plus intimement à lui, ils entretiennent aussi la communion entre chrétiens. Mais l'effet principal est d'abord l'union avec le Christ d'où découle l'union des chrétiens entre eux.

Or cet ordre est souvent inversé de nos jours. On considère d'abord les sacrements comme des célébrations communautaires qui, en tant que communautaires, favorisent l'union des hommes avec Dieu. On dira par exemple que l'effet principal du baptême est la réception du baptisé dans la communauté paroissiale – ce qui est faux.

✚ *Ces nouvelles théories sont-elles très répandues ?*

– On lit avec surprise sous la plume du cardinal Ratzinger :

La conception des sacrements comme instruments de grâce que je reçois à titre de remèdes surnaturels afin, pour ainsi dire, d'assurer uniquement ma santé éternelle personnelle, constitue *la* méprise par excellence en matière sacramentelle ¹.

✚ *En quoi cette phrase du cardinal Ratzinger est-elle surprenante ?*

– Cette phrase est surprenante parce que les sacrements sont bel et bien des remèdes surnaturels destinés à notre guérison et notre santé spirituelles, même si ce n'est pas sous cette forme caricaturale. Mais la moquerie est toujours le moyen le plus facile de présenter quelque chose sous un mauvais jour, lorsque les véritables arguments font défaut.

✚ *Le cardinal Ratzinger a-t-il donc une fausse conception des sacrements ?*

– Le cardinal Ratzinger a une conception erronée du caractère communautaire des sacrements, comme le montrent les citations suivantes :

— L'unité avec [Dieu] est liée à notre propre unité et se réalise par elle ².

— La grâce est toujours réalisation d'unité ; le sacrement comme rite liturgique est toujours œuvre communautaire ; le sacrement est pour ainsi dire le type chrétien de la fête, cette capacité de joie qui provient de la communauté et des pouvoirs dont celle-ci est investie ³.

✚ *Quelle est l'erreur sous-jacente en ces passages ?*

– L'accent est faussement déplacé, car on fait de la conséquence l'élément principal. L'union des chrétiens entre eux, la joie de la foi et du salut (etc.) sont les *conséquences* et non l'essence de la grâce qui unit à Dieu.

1 — Joseph RATZINGER, *Les principes de la théologie catholique*, Paris, Téqui, 2005, p. 51.

2 — *Ibid.*, p. 52.

3 — *Ibid.*, p. 52.

■ 87. *L'Église peut-elle supprimer ou ajouter des sacrements ?*

Les sept sacrements ont été institués par le Christ Jésus lui-même. L'Église n'a donc le pouvoir ni d'en supprimer ni d'en ajouter de nouveaux. Elle est liée par l'ordre du Christ.

✚ *Des sacrements ont-ils été supprimés ou ajoutés après Vatican II ?*

– Sans avoir été explicitement supprimé, on peut dire que le sacrement de confession est presque mort, en pratique, dans de nombreuses parties de l'Église. – Par ailleurs, sans le présenter explicitement comme un sacrement, certains ont introduit dans l'Église le rite pentecôtiste de l'*effusion de l'Esprit* (ou « baptême dans l'Esprit ») qui est donné par imposition des mains et qui ressemble étrangement à un huitième sacrement.

✚ *Le sacrement de pénitence n'est-il pas aujourd'hui administré sous forme de cérémonies pénitentielles ?*

– La cérémonie pénitentielle qui prétend, en bien des endroits, remplacer la confession n'est pas identique au sacrement. Cette cérémonie n'a pas le pouvoir de remettre les péchés, en particulier les péchés mortels.

✚ *Pourquoi les absolutions collectives données lors des cérémonies pénitentielles ne peuvent-elles pas remettre les péchés mortels ?*

– Le concile de Trente a solennellement défini qu'il est nécessaire d'avouer en détail les péchés mortels commis après le baptême pour pouvoir en recevoir l'absolution, et que cette obligation vient de Dieu lui-même (l'Église ne peut donc pas la changer) :

Si quelqu'un dit que, dans le sacrement de pénitence, pour obtenir la rémission des péchés, il n'est pas nécessaire de droit divin de confesser tous et chacun des péchés mortels [...], qu'il soit anathème ¹.

✚ *L'absolution ne peut-elle jamais être donnée de façon collective (sans confession individuelle) ?*

– Cette absolution collective n'est possible qu'en cas de nécessité grave. Ceux qui la reçoivent n'obtiennent la rémission de leur péchés que dans la mesure où ils seraient prêts à avouer individuellement leurs péchés à un prêtre s'ils le pouvaient (et, pour cette raison, ils resteront tenus de le faire s'ils échappent au danger qui a justifié l'absolution collective).

✚ *Quelles sont les cas de grave nécessité justifiant l'absolution collective ?*

– Les cas de grave nécessité justifiant l'absolution collective sont principalement le danger de mort imminente (sur un bateau qui coule, par exemple, ou sur un champ de bataille). Durant la Seconde Guerre mondiale, et en se référant aux bouleversements de l'heure (déportés ou prisonniers privés de prêtres), la sacrée Pénitencerie a permis de donner l'absolution collective à

1 — CONCILE DE TRENTE, session XIV, can. 7 ; DS 1707.

des foules qui – sans que ce soit de leur faute – risqueraient sans cela de demeurer longtemps (et donc, de mourir) sans sacrements ¹.

✦ *Les actuelles cérémonies pénitentielles ne sont-elles pas une simple extension de cette permission donnée en 1944 ?*

– Les absolutions collectives ne peuvent être valides *que* dans les cas d'une grave et urgente nécessité où la confession individuelle est *réellement* impossible. Seule la nécessité peut en effet dispenser d'un commandement divin. Or il est flagrant que les actuelles cérémonies pénitentielles n'entrent pas dans ces cas de nécessité. Dans la note du 25 mars 1944 dont nous venons de parler, la sacrée Pénitencerie rappelait d'ailleurs l'enseignement déjà donné par Innocent XI en 1679 : la simple affluence de fidèles (lors d'une fête, par exemple) ne saurait autoriser à donner l'absolution à des pénitents qui ne se seraient pas individuellement confessés, ni même à ceux qui se seraient à moitié confessés ².

✦ *D'où vient cette nécessité d'avouer ses fautes pour en obtenir le pardon ?*

– Pour éviter que les hommes ne traitent le péché à la légère, et pour leur permettre de recevoir les conseils appropriés, Notre-Seigneur Jésus-Christ a établi les prêtres juges et médecins des âmes (Jn 20, 22-23). Il est nécessaire, pour obtenir l'absolution, de venir leur manifester l'état de son âme ³.

✦ *Les cérémonies pénitentielles ne peuvent-elles pas au moins pardonner les péchés véniels, tout en invitant ceux qui ont commis des péchés mortels à venir les confesser individuellement à un prêtre ?*

– Cette invitation à venir confesser en privé les péchés spécialement graves aura nécessairement un effet dissuasif. Après une telle annonce, qui aura encore le courage de venir s'agenouiller au confessionnal, manifestant ainsi aux yeux de tous qu'il a commis des fautes particulièrement lourdes ?

✦ *Quelles sont les conséquences de ces nouvelles cérémonies pénitentielles ?*

– On peut craindre que de nombreux catholiques demeurent en état de péché mortel et courent le danger de se perdre éternellement.

✦ *D'où vient cette désaffection générale pour la confession ?*

– La désaffection générale pour la confession vient en grande partie de ce que les catholiques n'ont plus, aujourd'hui, le sens du péché.

✦ *Pourquoi les catholiques n'ont-ils plus le sens du péché ?*

– Les catholiques n'ont plus le sens du péché parce que, bien souvent, leurs prêtres et leurs évêques ne l'ont plus eux-mêmes. Au lieu de dénoncer la gravité des offenses à Dieu, de prêcher la pénitence et d'encourager à la fuite des occasions dangereuses, ils ramènent tout au niveau humain (seules comptent les atteintes à la dignité humaine), négligent la *justice* de Dieu, minimisent les conséquences du péché et oublient la nécessité de le réparer.

¹ — Note de la sacrée Pénitencerie du 25 mars 1944 ; *AAS*, 1944, p. 156.

² — Décret du 2 mars 1679. DS 2159.

³ — Saint THOMAS D'AQUIN, Suppl., q. 6, a. 1.

✚ *Pouvez-vous donner un exemple de la façon dont certains prêtres et évêques détruisent le sens du péché ?*

– Lors d'une réunion du conseil de doyenné de Wangen, dans l'Allgäu, le 17 octobre 1983, le chanoine Hubert Bour fit une conférence sur le thème « péché et pardon ». Il affirma notamment :

On a abusé de la notion de péché mortel ; on a fait de bagatelles des péchés mortels. Le péché mortel n'est pas le cas normal. A la question de la fréquence du péché mortel, un théologien bien connu a répondu qu'il s'en commettait peut-être un par jour à Paris et un de temps en temps dans notre diocèse ¹.

✚ *Le sacrement de pénitence est-il expressément attaqué ?*

– Dans la même conférence, le chanoine Bour déclara que l'appel à la pénitence et à la conversion ne jouait pas chez Jésus un « rôle central » ; que Jésus n'avait pas « institué expressément le sacrement de pénitence, même si deux passages du nouveau Testament le faisaient croire » ; que le texte de l'évangile de saint Jean traditionnellement compris comme l'institution du sacrement de pénitence (« Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez... » Jn 20, 23) se rapportait plutôt au baptême.

✚ *Quel est l'enseignement de l'Église sur tous ces points ?*

– Voici les condamnations portées par le concile de Trente :

— Si quelqu'un dit que, dans l'Église catholique, la pénitence n'est pas vraiment et proprement un sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour réconcilier avec Dieu les fidèles, chaque fois qu'ils tombent, après le baptême, dans le péché, qu'il soit anathème ².

— Si quelqu'un, confondant les sacrements, dit que le sacrement de pénitence est le sacrement même de baptême, comme si ces deux sacrements étaient indistincts [...], qu'il soit anathème ³.

— Si quelqu'un dit que ces paroles de Notre-Seigneur : « Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à qui vous les remettrez, et retenus à qui vous les retiendrez » (Jn 20, 22) ne doivent pas être entendues du pouvoir de remettre et de retenir les péchés dans le sacrement de pénitence [...], qu'il soit anathème ⁴.

✚ *Qu'est-ce que le rite de l'« effusion de l'esprit » ?*

– Le rite de « l'effusion de l'Esprit » (ou « baptême dans l'Esprit » ⁵) était originellement la marque distinctive d'une secte protestante, celle des

¹ — Compte rendu de la réunion du conseil de doyenné de Wangen du 22 novembre 1983.

² — CONCILE DE TRENTE, session XIV, can. 1 ; DS 1701.

³ — *Ibid.*, can. 2 ; DS 1702.

⁴ — *Ibid.*, can. 3 ; DS 1703.

⁵ — Les pentecôtistes se réfèrent à la parole de Jean Baptiste : « Moi, je vous ai baptisés dans l'eau, mais lui vous baptisera dans le Saint-Esprit » (Mc 1, 8). Mais en réalité saint Jean Baptiste parle ici du *sacrement* de baptême que Notre-Seigneur va instituer et qui, à la différence du baptême de Jean-Baptiste – simple baptême de pénitence – donnera le Saint-Esprit. Cette différence entre les deux baptêmes est clairement affirmée dans les Actes des Apôtres (19, 3-6).

« pentecôtistes ». C'est une imposition des mains faite dans le but de donner une expérience sensible du Saint-Esprit et une participation aux charismes des premiers chrétiens – particulièrement le parler en langues.

✚ *D'où vient ce rite pentecôtiste ?*

– Le pentecôtisme est né dans la nuit du 31 décembre 1900 au 1^{er} janvier 1901, à Topeka, au Kansas ¹. Dans l'espoir de retrouver les charismes des Apôtres (surtout le parler en langues), le pasteur méthodiste Charles Parham (1873-1929) impose les mains sur une jeune fille nommée Agnès Ozman ². Celle-ci se met aussitôt à parler en une langue inconnue – qu'un bohémien reconnaît le lendemain comme sa langue maternelle. L'expérience s'étend les jours suivants et le pasteur Parham part prêcher sa découverte. Poursuivi plus tard pour affaire de mœurs (on l'accuse d'homosexualité), le pasteur Parham est éclipsé par certains de ses disciples, tel William Seymour (1873-1929) ³.

✚ *Comment s'est répandu le nouveau rite pentecôtiste ?*

– Les « pentecôtistes » furent d'abord rejetés même par les protestants (on les nommait les « tremblants » à cause de leurs contorsions, ou les « roulants » – certains se roulant par terre pendant le culte). Ils créèrent leurs propres chapelles et s'organisèrent en cercles très fermés. C'est seulement à partir des années 1930 en Europe, 1950 aux États-Unis, que leur rite sortit des églises strictement pentecôtistes pour pénétrer toutes les dénominations protestantes. Le pasteur David du Plessis (1905-1987) fut le principal artisan de cette diffusion « œcuménique » du « baptême dans l'Esprit ». A la fin du XX^e siècle, on comptait dans le monde environ cent millions de pentecôtistes.

✚ *Existe-t-il des précédents au phénomène pentecôtiste ?*

– Le rite proprement dit du « baptême dans l'Esprit » est nouveau, mais les sectes hérétiques ont régulièrement connu des phénomènes analogues au cours des âges. A la fin du XVII^e siècle une vague d'illumination secoue ainsi les Camisards protestants du sud de la France : on affirme sentir l'Esprit-Saint, on s'exprime en langues, on pleure à chaudes larmes. Les mêmes excentricités se retrouvent à partir de 1731, à Paris, au cimetière Saint-Médard, sur la

1 — C'est aussi aux États-Unis qu'était né le spiritisme, en 1847, lorsque les jeunes filles de la famille Fox, dans le village de Hyderville (État de New York), essayèrent d'entrer en contact avec l'*esprit frappeur* qui hantait leur demeure. Dix ans plus tard, le spiritisme comptait plus de dix millions d'adeptes.

2 — Agnès Ozman avait elle-même demandé cette imposition des mains en se référant aux Actes des Apôtres (8, 17-19 ; 9, 17 ; 19, 6).

3 — Gênés par la personnalité de Charles Parham – qui fut membre du Ku Klux Klan – certains pentecôtistes préfèrent aujourd'hui faire remonter leur mouvement à la prédication de Seymour à Los Angeles, le 9 avril 1906. Ce soir-là, ses auditeurs reçurent le « baptême dans l'esprit » et commencèrent à parler en langues, rire, crier, chanter, battre des mains et taper du pied avec une telle impétuosité que la vieille maison qui les abritait s'écroula. — Une autre illumination pentecôtiste (analogue à la première, mais indépendante) eut lieu en Grande-Bretagne en 1904, et influença considérablement le protestantisme français. Mais le charisme « catholique », même en France, se rattache plutôt au pentecôtisme américain. Voir A. DE LASSUS, *Le Renouveau charismatique aujourd'hui*, supplément au n° 162 de l'*Action Familiale et Scolaire* (31 rue Rennequin, 75017 Paris), p. 48, 61-65, 135.

tombe d'un diacre janséniste : convulsions frénétiques saisissant des foules entières, extases, discours en langues inconnues, « prophéties », etc.

✦ *Comment peut-on expliquer ce genre de phénomènes ?*

– Ces phénomènes étranges peuvent en partie s'expliquer de façon naturelle (nervosité incontrôlée, exaltation psychique morbide, hallucinations), mais il est vraisemblable que le démon y intervient souvent. Le fait de s'exprimer en langues jamais apprises auparavant est le premier signe de possession diabolique indiqué par le rituel traditionnel des exorcismes ¹.

✦ *Des gens qui invoquent le nom du Christ avec une telle ferveur peuvent-ils réellement être manipulés par le démon ?*

– Notre-Seigneur l'a dit lui-même :

Gardez-vous des faux prophètes. [...] Ce ne sont pas tous ceux qui me disent *Seigneur, Seigneur*, qui entreront dans le royaume des cieux, mais bien celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. Plusieurs me diront en ce jour-là : *Seigneur, Seigneur*, n'est-ce pas en votre nom que nous avons prophétisé ? N'est-ce pas en votre nom que nous avons chassé les démons ? Et n'avons-nous pas, en votre nom, fait beaucoup de miracles ? Alors je vous dirai hautement : je ne vous ai jamais connus. Retirez-vous de moi, ouvriers d'iniquité [Mt 7, 15-23].

✦ *Comment le rite pentecôtiste a-t-il pénétré dans l'Église catholique ?*

– Le rite pentecôtiste de l'*effusion de l'Esprit* a été répandu dans l'Église par les catholiques dits « charismatiques ». Le « Renouveau charismatique » peut être défini comme « la branche catholique du courant pentecôtiste ² ».

✦ *Quelle est l'origine du charisme « catholique » ?*

– Le charisme « catholique » naît aux États-Unis, à Pittsburgh (Pennsylvanie), le 20 février 1967, jour où deux catholiques de l'université Duquesne reçoivent l'imposition des mains dans un groupe de prière dirigé par une presbytérienne, et commencent à parler en langues. Ils utilisent ensuite le même rite pour transmettre à d'autres catholiques les pouvoirs ainsi reçus. Le 18 février 1972, un ingénieur de retour des États-Unis transmet l'*effusion de l'Esprit* à Pierre Goursat qui fondera en 1973 la communauté de l'Emmanuel (principale communauté charismatique française) ³.

✦ *Quel fut l'effet du rite pentecôtiste sur les premiers catholiques qui le reçurent ?*

– L'imposition des mains produisit sur les étudiants catholiques de l'université Duquesne les mêmes effets bizarres que sur les protestants. L'un d'eux ra-

¹ — *Rituale romanum*, tit. XI, c. 1, § 3 : « *Signa autem obsidentis dæmonis sunt : ignota lingua loqui pluribus verbis [...]* ».

² — Cette définition est donnée par la revue *Tychique* (revue de la communauté charismatique du « Chemin neuf »), dans son numéro 50 (juillet 1984).

³ — Les fondateurs des autres communautés charismatiques françaises ont reçu « l'effusion de l'esprit » soit directement de protestants (Gérard Croissant, dit « frère Éphraïm », fondateur de la communauté des Béatitudes), soit par l'intermédiaire des charismatiques américains (Laurent Fabre, fondateur du Chemin Neuf, l'a reçue d'un jésuite américain).

conte : « Ma joie était si grande que je n'ai rien pu faire d'autre que rire, étendu par terre ». Un autre : « Le sentiment que j'avais de la présence de Dieu était si fort que je me souviens être resté assis une demi-heure dans la chapelle, riant de joie à la pensée de l'amour de Dieu ». Un troisième : « Dès que l'on m'imposa les mains, il me sembla que toute ma poitrine allait éclater. Mes lèvres commencèrent à trembler et mon esprit à tourner. Puis je souriais béatement, je ne pouvais m'en empêcher ¹. »

✦ *Que manifestent ces réactions ?*

– Ces réactions malséantes révèlent une intervention démoniaque. Alors que le Saint-Esprit fait régner l'ordre et la discrétion, l'esprit démoniaque, même lorsqu'il se déguise en ange de lumière, se trahit généralement par quelque manifestation grotesque ².

✦ *Le démon peut-il donc enflammer les âmes d'amour de Dieu ?*

– Le démon ne peut enflammer les âmes d'amour de Dieu, mais il peut *donner cette impression* à ceux qui veulent trop *sentir* l'action de la grâce :

Il n'en faut pas plus pour permettre au diable de leur faire voir de fausses lumières ou entendre de fausses mélodies [...] et de répandre un feu ou une chaleur extraordinaire dans leur poitrine, leur dos, leurs reins ou leurs membres. Cependant, au milieu de toutes ces fantasmagories, ils s'imaginent garder dans le repos le souvenir de Dieu sans être arrêtés par aucune vaine pensée. Et ils ont raison sur ce point en un certain sens, car ils sont si enfoncés dans l'erreur que les vanités ne peuvent les tenter. Et pourquoi ? Parce que ce même démon qui chercherait à exciter en eux de vaines pensées s'ils étaient dans la bonne voie est le principal agent de l'œuvre qu'ils accomplissent. Tu devines bien qu'il ne se fait pas obstacle à lui-même. Il se garde bien de leur enlever le souvenir de Dieu, de crainte qu'ils ne soupçonnent la vérité ³.

¹ — Témoignages cités dans l'ouvrage de Kevin et Dorothy RANAGHAN, *Le Retour de l'Esprit*, Paris, Cerf, 1972.

² — Le mystique anglais du XIV^e siècle auteur de l'ouvrage *Le Nuage de l'inconnaissance* (un des livres de base des novices chartreux) écrit ainsi : « Il y a en effet de ces illusionnés tout encombrés de manies extraordinaires dans leur attitude extérieure. [...] Certains] ne cessent pas de sourire ou de rire à toutes les paroles qu'ils prononcent, comme des fillettes qui s'esclaffent ou des jongleurs qui manquent de tenue et se livrent à toutes les bouffonneries. Et pourtant l'attitude qu'ils devraient garder serait une parfaite bienséance, avec beaucoup de mesure et de réserve dans leur tenue et dans l'expression de leur gaieté. — Je ne veux pas dire que ces habitudes peu séantes soient par elles-mêmes de grands crimes, ni que ceux qui les contractent soient de grands pécheurs ; mais si elles s'emparent si fortement d'un homme qu'il ne puisse s'en défaire à volonté, elles sont des *signes*. [...] C'est par elles que l'ouvrier spirituel manifesterait ce qu'est son œuvre. » (Traduction de dom Noetinger O.S.B., Mame, 1925, ch. 53.)

³ — *Le Nuage de l'inconnaissance*, *ibid.*, ch. 52. — Le même auteur explique : « Ce sera le démon, son ennemi spirituel, qui lui fera éprouver un feu intérieur dont la cause sera son orgueil, l'infirmité de la chair et l'inquiétude de son esprit. Mais il s'imaginera ressentir le feu de l'amour et le tenir de la grâce et de la bonté du Saint-Esprit. [...] L'illusion qui procède de ce faux sentiment, et de la connaissance fautive qui la suit, revêt des formes variées et étranges selon la diversité des états et des conditions particulières de ceux qui y succombent » (ch. 45).

✚ *Trouve-t-on des mises en garde analogues dans les écrits des saints ?*

– Saint Vincent Ferrier enseigne, dans son traité de vie spirituelle :

Ceux qui veulent vivre dans la volonté de Dieu ne doivent pas désirer obtenir [...] des révélations ou des sentiments surnaturels dépassant l'état ordinaire de ceux qui ont pour Dieu une crainte et un amour très sincères. Car un pareil désir ne peut venir que d'un fonds d'orgueil et de présomption, d'une curiosité vaine à l'égard de Dieu ou d'une foi trop fragile. La grâce de Dieu abandonne l'âme prise de ce désir et la laisse tomber dans ces illusions et ces tentations du diable qui la séduit en des visions et des révélations trompeuses. C'est de cette façon que le démon sème la plus grande partie des tentations spirituelles de notre temps et qu'il les enracine dans les cœurs de ceux qui sont les précurseurs de l'Antéchrist [...]¹.

✚ *Ce texte de saint Vincent s'applique-t-il au pentecôtisme et au charismatisme ?*

– C'est précisément dans l'intention de « parler en langues » qu'Agnès Ozman a demandé au pasteur Parham de lui imposer les mains. C'est aussi pour bénéficier des « charismes » extraordinaires manifestés par les pentecôtistes que les catholiques de Pittsburgh leur ont demandé cette même imposition des mains.

✚ *Le renouveau charismatique ne réalise-t-il pas un certain bien, ramenant au catholicisme un certain nombre d'âmes et entretenant la piété chez d'autres ?*

– Le démon, qui voit à long terme, sait perdre un peu pour gagner beaucoup. C'est l'enseignement de la bienheureuse Marie de l'Incarnation :

Les extases, visions et révélations ne sont point un argument certain de la demeure ou assistance de Dieu en une âme. Combien en a-t-on vus qui ont été trompés avec ces sortes de visions ? Quoiqu'elles aient été la cause de la conversion ou même du salut de quelques âmes, c'est un stratagème du malin Esprit qui est content de *perdre un peu pour gagner beaucoup*².

✚ *Quel avantage le démon peut-il trouver à ces manifestations de piété ?*

– Le pentecôtisme a non seulement réveillé et revitalisé un protestantisme moribond qui risquait de laisser le champ libre à l'Église catholique, mais il

1 — Saint VINCENT FERRIER, *Traité de la vie spirituelle*, 2^e partie, ch. VIII. — Saint Jean de la Croix, docteur de la vie mystique, enseigne de même : « Ainsi le démon est fort aisé qu'une âme désire des révélations ou qu'il l'y voit portée. Parce qu'il a bien alors une occasion facile de lui suggérer ses erreurs et de la détourner de la foi autant qu'il pourra. Car (comme j'ai dit) l'âme qui désire ces révélations se met dans une disposition très contraire à la foi et s'attire beaucoup de tentations et de dangers. » Saint JEAN DE LA CROIX, *La Montée du Carmel*, livre II, ch. 11.

2 — Bse Marie de l'Incarnation (Madame Acarie), citée par A. DE LASSUS, *ibid.*, p. 154. — Le bienheureux Jourdain de Saxe (1190-1236) eut à exorciser un certain frère Bernard. Possédé du démon, celui-ci prêchait d'une manière si pénétrante, avec un accent si pathétique, un air si pieux et des paroles si profondes qu'il arrachait des larmes à tous ceux qui l'entendaient. Dès qu'il fut découvert, en revanche, il changea de registre et ne prononça plus que des paroles immondes. Comme le bienheureux l'interrogeait : « Où sont donc tes beaux discours ? », il répondit : « Puisque ma ruse est découverte, je veux me montrer tel que je suis. » (JOURDAIN DE SAXE O.P., *Libellus de principis ordinis prædicatorum*, § 110-119.)

lui permet aujourd'hui de s'emparer progressivement de l'Amérique latine ¹ ; le démon y trouve donc des avantages évidents. De même le charismatisme « catholique » perpétue au sein même de l'Église des erreurs qui la détruisent.

✦ *Le charismatisme ne s'oppose-t-il pas à la désacralisation postconciliaire ?*

– C'est précisément parce qu'il réagit contre certains excès que le charismatisme attire des catholiques troublés par la crise, mais pour les ramener aux erreurs conciliaires ! (De même que le pentecôtisme a ramené au protestantisme ceux que son excessive rigidité faisait fuir en masse.)

✦ *Pouvez-vous donner un exemple ?*

– La communauté de l'Emmanuel a réintroduit en bien des endroits l'adoration du Saint-Sacrement, le chapelet, la confession, etc. Ces dévotions « conservatrices » ont rallié beaucoup de catholiques désorientés. Mais ce conservatisme sert surtout à conserver... les nouveautés conciliaires ! Qui pourrait nier que les mises en scène sentimentales dont les charismatiques ont le secret sont la principale béquille qui soutienne encore la nouvelle liturgie ?

✦ *Quel est le lien entre Vatican II et le charismatisme ?*

– Vatican II est pleinement responsable de l'introduction du rite pentecôtiste au sein du catholicisme. Non seulement parce que Jean XXIII y voulait une « nouvelle Pentecôte ² », ou parce que le pasteur pentecôtiste David du Plessis – qui avait si efficacement travaillé à l'infiltration du « baptême dans l'Esprit » dans toutes les confessions protestantes – fut invité au Concile comme observateur (on lui doit l'introduction de quelques passages sur les charismes dans les textes conciliaires ³), mais surtout parce que c'est le décret de Vatican II sur l'œcuménisme – *Unitatis redintegratio* – qui a mené les catholiques de l'université Duquesne au « baptême dans l'Esprit ».

✦ *Comment ce décret a-t-il pu mener des catholiques au « baptême dans l'Esprit » ?*

– Parlant des communautés séparées de l'Église catholique, le décret *Unitatis redintegratio* affirme que « l'Esprit du Christ ne refuse pas de se servir d'elles comme de moyens de salut ⁴ ». Il dit aussi que « tout ce qui est accompli par la grâce de l'Esprit-Saint dans nos frères séparés peut contribuer à notre édification ⁵. » Ces passages décidèrent les catholiques de l'université Duquesne à demander aux protestants l'imposition des mains, le 20 février 1967 ⁶.

1 — Voir la première question du présent Catéchisme (*Le Sel de la terre* 48, p. 50).

2 — JEAN XXIII, constitution *Humanæ salutis* convoquant officiellement le concile Vatican II (25 décembre 1961).

3 — Constitution *Lumen gentium* (sur l'Église), n° 12. — Décret sur l'apostolat des laïcs, § 3 : « De la réception de ces charismes, même les plus simples, résulte pour chacun des croyants le droit et le devoir d'exercer ces dons dans l'Église et dans le monde pour l'édification de l'Église, dans la liberté du Saint-Esprit qui souffle où il veut. »

4 — VATICAN II, décret *Unitatis redintegratio* (sur l'œcuménisme), 3. Voir à ce sujet la question 47 du présent Catéchisme (*Le Sel de la terre* 51, p. 26-27).

5 — *Ibid.* § 4.

6 — « En tant que catholiques, ils étaient rassurés par le Concile qui avait affirmé : "Tout ce qui est accompli par la grâce de l'Esprit-Saint dans nos frères séparés peut contribuer à notre édification". Après s'être bien informés, ils décidèrent de demander à un groupe de

✚ *Comment le charisme favorise-t-il les erreurs de Vatican II ?*

– Le charisme contribue, comme Vatican II :

- + à entretenir un faux œcuménisme (le charisme est *né œcuméniste*) ;
- + à confondre, en tout domaine, l'ordre de la nature et celui de la grâce ;
- + à affaiblir l'autorité hiérarchique voulue par Dieu ;
- + à oublier toute la partie *ascétique* de la vie spirituelle.

✚ *Comment le charisme contribue-t-il à confondre nature et grâce ?*

– Vouloir *sentir* l'action de la grâce (de soi insensible), c'est s'exposer à confondre foi et sentiment religieux (comme les modernistes¹), mais aussi inspiration divine et imagination, espérance théologique et optimisme, vie de la grâce et bien-être psychologique. La psychologie occupe d'ailleurs une très grande place dans les communautés charismatiques².

✚ *Que peut-on dire, en définitive, du rite de l'effusion de l'Esprit ?*

– Les charismatiques eux-mêmes ne savent pas trop comment expliquer le rite de l'*effusion de l'Esprit*. Ce ne peut être un sacrement, puisque Jésus-Christ n'en a institué que sept. Ils y voient donc une démarche de conversion, une réactivation des sacrements de baptême et de confirmation, ou bien une expérience spirituelle. Mais aucune de ces explications ne rend compte de l'*efficacité* d'un rite qui semble agir par lui-même, comme un sacrement.

✚ *Peut-on réellement comparer cette effusion de l'Esprit à un sacrement ?*

– En liant des effets spirituels à un rite déterminé, l'*effusion de l'Esprit* ressemble aux sacrements. Mais ceux-ci transmettent une grâce non sensible (ils nous laissent dans l'ordre de la foi), tandis que ce rite prétend faire *sentir* l'action de Dieu. On peut donc le définir comme une *caricature* de sacrement qui transmet non la grâce de Dieu, mais l'*illusion sensible* de cette grâce. On sait que le démon a le pouvoir de créer cette illusion chez ceux qui cherchent à expérimenter de façon sensible l'action divine.

✚ *Faut-il donc considérer les charismatiques comme possédés du démon ?*

– Tous ceux qui reçoivent l'*effusion de l'Esprit* ne sont pas pour autant possédés du démon, ni même nécessairement coupables de péché mortel (à cause d'une certaine ignorance de ce qu'ils font). Mais ils s'ouvrent quand même à

pentecôtistes de prier pour eux et sur eux. » Mario PANCIERA dans *Présence chrétienne* n° 12 (avril 1989), cité dans le *Courrier de Rome (Si Si No No)* 111 (février 1990), p. 2.

¹ — La confusion entre foi et sentiment religieux est l'erreur de base du modernisme condamné par saint Pie X. Voir la question 11 de ce catéchisme (*Le Sel de la terre* 48, p. 58-59).

² — Les membres de la communauté du Puits de Jacob font des sessions *P.R.H.* (Personnalité et Relations Humaines) dans l'esprit du psychologue américain Carl Rogers (qui joua un rôle important dans l'élaboration des techniques de dynamique de groupe) [A. DE LASSUS, *ibid.*, p. 69-70]. La communauté du Chemin neuf, qui recrute beaucoup parmi les professionnels de la santé, propose une médecine intégrée dans la spiritualité. La communauté des Béatitudes s'investit aussi dans la psychothérapie. — Il est paradoxal qu'un mouvement qui se dit *charismatique* ait besoin, pour se perpétuer, de se spécialiser dans cette psychologie humaine que les charismes du Saint-Esprit devraient, au contraire, mouvoir tout seuls et sans effort.

une influence démoniaque qui les établit dans l'illusion, risque de fausser leur vie spirituelle et de les aveugler tant sur la crise dans l'Église que sur leur devoir d'état personnel. Certains abandonnent toute vie chrétienne quand, quelques années après, les mirages s'évanouissent.

✦ *Faut-il attribuer au démon les guérisons et prodiges opérés par les charismatiques ?*

– Le démon ne peut pas faire de *miracles* au sens strict (qui manifestent un pouvoir absolu sur la nature) mais des *prodiges* (qui utilisent les lois de la nature de façon particulièrement ingénieuse). Or on ne trouve pas de miracles patents chez les charismatiques. Eux-mêmes reconnaissent qu'un bon nombre des guérisons effectuées au cours de leurs rassemblements ne durent pas ¹. Par ailleurs, les déclamations en langues inconnues proférées lors de certaines réunions charismatiques ont parfois été identifiées comme des blasphèmes par des personnes connaissant ces langues et présentes par hasard.

■ 88. *L'Église peut-elle changer le rite des sacrements ?*

L'Église ne peut toucher à l'essence des sacrements (c'est-à-dire ce qui est absolument nécessaire à leur validité). Elle peut modifier les rites *accidentels*, mais cela doit être fait dans le but d'exprimer plus clairement l'essence des sacrements et d'en faciliter une réception digne.

✦ *Pourquoi l'Église ne peut-elle pas toucher à l'essence des sacrements ?*

– Pie XII explique :

A ces sacrements institués par le Christ notre Seigneur, l'Église au cours des siècles n'a pas substitué d'autres sacrements, et elle n'a pas pu le faire, car, selon l'expression du concile de Trente, les sept sacrements de la Loi nouvelle ont été tous institués par le Christ notre Seigneur, et l'Église n'a pas de pouvoir sur la substance des sacrements (*substantia sacramentorum*), c'est-à-dire sur ce que, au témoignage des sources de la Révélation divine, le Christ lui-même a prescrit de maintenir dans le signe sacramentel ².

✦ *Dans quel but l'Église peut-elle modifier les rites accidentels ?*

– Le concile de Trente déclare :

Dans l'administration des sacrements – et sans toucher à leur substance – l'Église a toujours eu le pouvoir d'établir ou de modifier ce qu'elle jugeait mieux convenir à l'utilité de ceux qui les reçoivent et au respect des sacrements eux-mêmes, selon la diversité des choses, des temps et des lieux ³.

¹ — L'un d'entre eux l'explique ainsi : « On a vu quelquefois une personne commencer une guérison puis retomber quelques jours après ; elle préférerait son statut de malade assistée à une autonomie de personne bien-portante, ou bien elle refusait de faire les efforts pour persévérer et progresser vers la pleine santé, physique, psychique ou spirituelle. » (Yves JÉHANNO, *L'Enjeu du renouveau charismatique*, Paris, Fayard, 1988, p. 93.) On ne peut mieux manifester qu'il ne s'agit pas de miracles mais de simples prodiges (qui aident la nature à produire tel ou tel effet, mais n'ont pas plein pouvoir sur elle).

² — PIE XII, *Sacramentum ordinis*, DS 3857.

³ — CONCILE DE TRENTE, sess. XXI, cap. 2 ; DS 1728.

✦ *Quels sont les sacrements dont les rites ont été modifiés depuis Vatican II ?*

– Tous les sacrements ont été modifiés à la suite de Vatican II. Il y a donc un nouveau rite d'ordination (1968 ¹), une nouvelle messe (1969 ²), un nouveau baptême (1969 ³), un nouveau mariage (1969 ⁴), une nouvelle confirmation (1971 ⁵), une nouvelle extrême-onction (1972 ⁶) une nouvelle confession (1973 ⁷), comme il y a par ailleurs un nouveau bréviaire (1970 ⁸), un nouveau calendrier (1969 ⁹), de nouvelles huiles saintes (1970 ¹⁰), un nouveau Droit canon (1983 ¹¹), un nouveau chemin de croix (1991 ¹²), un nouveau catéchisme (1992 ¹³), un nouveau rite d'exorcisme (1998 ¹⁴), un nouveau martyrologe (2001 ¹⁵) et un nouveau rosaire (2002 ¹⁶) – sans compter la « nouvelle évangélisation ¹⁷ », ou, en France, le nouveau *Notre Père*, le nouveau *Credo* (où l'on a remplacé l'expression « consubstantiel au Père » par « de même nature que le Père » ¹⁸), le nouveau *Réjouis-toi Marie*, etc.

1 — Constitution apostolique *Pontificalis romani* du 18 juin 1968. La forme de l'ordination sacerdotale et celle du sacre épiscopal ont été modifiées. *DC* 1520, col. 1165-1169.

2 — Le nouvel ordo missæ a été promulgué le 3 avril 1969. *DC* 1541, p. 515-517.

3 — 15 mai 1969 ; *AAS* vol. LXI, p. 548. — Pour le baptême des adultes : 6 janvier 1972, *AAS*, vol. LXIV, p. 252.

4 — Mars 1969. Voir *DC* 1541, p. 518. Mais un nouveau rituel du mariage a encore été publié en 1990 par Jean-Paul II.

5 — Constitution apostolique *Divinæ consortium naturæ* du 15 août 1971, *DC* 1594, p. 852-855 ; décret du 22 août 1971, *AAS*, vol. LXIV, p. 77.

6 — Constitution apostolique du 30 novembre 1972, *DC* 1625, p. 101-102 ; décret du 7 décembre 1972, *AAS*, vol. LXV, p. 275.

7 — Décret du 2 décembre 1973, *AAS*, vol. LXVI, p. 172.

8 — Constitution apostolique *Laudis canticum* du 1^{er} novembre 1970 ; décret du 11 avril 1971, *AAS*, vol. LXIII, p. 712.

9 — Motu proprio *Mysterii paschalis* du 14 février 1969. *DC* 1541, 519-520.

10 — Décret du 3 décembre 1970, *AAS* vol. LXIII, p. 711.

11 — Constitution apostolique *Sacræ disciplinæ leges* du 25 janvier 1983.

12 — Inauguré par Jean-Paul II en 1991, ce nouveau chemin de croix compte quinze stations au lieu de quatorze, et en a modifié plusieurs. C'est encore lui qui fut utilisé pour le jubilé de l'an 2000.

13 — Constitution apostolique *Fidei depositum* du 11 octobre 1992.

14 — Voir *DC* 2198, p. 159-160.

15 — Publié le 29 juin 2001, ce nouveau martyrologe contient les noms de 6538 saints et bienheureux dont 1717 (presque un tiers) ont été proclamés tels par Jean-Paul II lui-même.

16 — Encyclique *Rosarium Virginis Mariæ* du 16 octobre 2002, *DC* 2280, p. 951-969.

17 — Lançant cette formule « nouvelle évangélisation » le 3 mars 1983 (en s'adressant au Conseil épiscopal latino-américain), Jean-Paul II expliquait qu'elle devait être *nouvelle* non seulement en son ardeur, mais aussi « dans ses méthodes et dans son expression » (*DC* 1850, p. 438). Les « J.M.J. » sont une illustration typique de cette « nouvelle évangélisation ».

18 — En juillet 1965, le philosophe Étienne Gilson fit paraître dans *France catholique* un article au titre provocateur (« Suis-je schismatique ? ») dans lequel il mettait en cause cette fausse traduction. L'article fit beaucoup de bruit, mais rien ne fut changé. Il revint sur le sujet en 1967 : « Le nouveau symbole omet d'affirmer l'unicité de la Trinité. Il ne la nie certes pas, mais il ne l'enseigne pas non plus et, en imposant cette omission aux fidèles, il leur interdit de continuer à la professer comme ils l'ont toujours fait depuis le concile de Nicée. Car si le Fils est de même nature que le Père, il est Dieu comme lui, mais s'il n'est pas de la même substance ou du même être que le Père, il peut être un deuxième Dieu, en attendant que le Saint-Esprit en soit un troisième [...]. Pour [le judaïsme et l'islam], le christianisme est un polythéisme. Le chrétien pouvait jusqu'ici répondre que non, puisque les trois personnes divines ne sont qu'un seul et même Dieu ; il ne le peut plus, s'il est français, car si les trois

– Vatican II a fait toutes choses nouvelles, comme pour fonder une nouvelle religion.

■ **89. Les nouveaux rites expriment-ils mieux l'essence des sacrements ?**

Loin de mieux faire comprendre l'action sacramentelle et d'en faciliter la digne réception, les nouveaux rites font tout l'inverse : ils relativisent les vérités de foi, banalisent le mystère, affaiblissent le respect dû aux sacrements.

✚ *Les déficiences des nouveaux rites affectent-elles tous les sacrements ?*

– Les déficiences des nouveaux rites affectent non seulement tous les sacrements (plus ou moins selon les cas), mais aussi d'autres cérémonies comme les funérailles ou les exorcismes (qui ne sont pas des sacrements mais des sacramentaux ¹). Pour ne pas être trop long, nous nous contenterons de quatre exemples :

- le nouveau rite du baptême,
- le nouveau rite d'extrême-onction,
- le nouveau rite d'exorcisme,
- le nouveau rite des funérailles ².

✚ *Quelles sont les modifications apportées par le nouveau rituel du baptême ?*

– Le nouveau rituel atténue ce qui évoque les effets surnaturels du sacrement ; il supprime plusieurs rites préparatoires au baptême, notamment le triple exorcisme qui arrache avec autorité l'enfant à l'influence de Satan.

✚ *Pourquoi le baptême a-t-il besoin de rites préparatoires ?*

– « Quiconque veut accomplir sagement une œuvre commence par écarter les obstacles qui s'y opposent », dit saint Thomas, qui cite Jérémie : « Ne semez pas dans les épines » ³. De grandes transformations requièrent de

personnes n'ont en commun que la nature, non la substance ou l'être, chacune d'elles est un Dieu comme les deux autres. De même qu'un père et son fils sont deux hommes de même nature, le Père et le Fils sont deux dieux. [...] L'objet du symbole n'est pas de faire comprendre le mystère, c'est de le définir. Or on ne le définit pas en disant que le Fils est de même nature que le Père, car c'est vrai de tous les fils. Ce qui serait un mystère insondable serait qu'un fils ne fût pas de même nature que son père. En affirmant qu'ils le sont, on ne dit rien du tout, sinon une vérité du même ordre que celles qui ont rendu célèbre le nom de Monsieur de la Palisse. » (Étienne GILSON, *La société de masse et sa culture*, Paris, Vrin, 1967, p. 128-129.)

¹ — A la différence des *sacrements* (institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ), les *sacramentaux* ont été institués par l'Église. Ils ne causent pas eux-mêmes directement la grâce, mais ils en favorisent la réception.

² — Pour ce qui est de la sainte eucharistie (attaquée par la communion dans la main, la réduction des marques d'adoration, la diminution du jeûne eucharistique, etc.), on pourra se reporter au chapitre sur la nouvelle messe (*Le Sel de la terre* 52, p. 61-93).

³ — Jr 4, 3, cité par saint THOMAS D'AQUIN, III, q. 71, a. 2.

grandes préparations. C'est pourquoi les catéchumènes des premiers siècles n'étaient pas seulement instruits du Credo mais soumis à une probation, à des examens et à toute une série de rites et d'exorcismes, au fur et à mesure de leur progression ¹. Tout cela survit dans le rituel traditionnel du baptême ².

✚ *Les rites préparatoires au baptême ont-ils une efficacité propre ou ne font-ils que signifier ce que le baptême réalise de toute manière ?*

– Plusieurs des rites préparatoires au baptême – surtout les exorcismes – ont une efficacité propre, distincte de celle du baptême proprement dit. Il faut donc, dit saint Thomas, les administrer après coup à ceux qui, baptisés dans l'urgence, n'ont pu les recevoir ³.

✚ *Quelle est l'efficacité propre des rites préparatoires au baptême ?*

– Les rites préparatoires *écartent les obstacles* au plein effet du baptême :

- obstacle *externe* : le démon, qui possède un certain pouvoir sur la nature ;
- obstacle *interne* : la résistance opposée aux réalités du salut par la sensibilité déréglée (les sens sont comme fermés au surnaturel) ⁴.

✚ *Quels sont les rites qui écartent ces deux obstacles ?*

– Le rite du souffle (avec l'injonction : *Sors de cet enfant, esprit impur, et cède la place à l'Esprit-Saint Paraclet*) et les deux autres exorcismes solennels – qui ordonnent au démon non seulement de sortir, mais de s'éloigner du futur baptisé – écartent efficacement les mauvais esprits ⁵.

– Les rites du sel (sur la langue), de la salive (sur les narines et les oreilles), de l'imposition des mains (sur la tête) et des signes de croix (sur le front et sur la poitrine) contribuent à rendre réceptif aux mystères du salut.

✚ *Quels rites a supprimés le nouveau rituel du baptême ?*

– Dans le nouveau rituel, le prêtre ne revêt pas l'étole violette pour accueillir le futur baptisé à la porte de l'église. Il omet le rite du souffle, les deux autres exorcismes, et le rite du sel. Il ne renouvelle plus le geste de Notre-Seigneur guérissant le sourd-muet par sa salive en lui disant *Ephphéta*.

¹ — Voir sur ce sujet « Le baptême » par Dom Bernard MARÉCHAUX O.S.B., dans *Le Sel de la terre* 31, p. 102-111 (disponible en tiré à part aux éditions du Sel). (NDLR.)

² — C'est précisément ce qu'ont voulu détruire les novateurs : Annibale Bugnini s'est vanté de ce que « pour la première fois dans l'histoire de la liturgie catholique » on avait préparé un rite pour le baptême des enfants qui ne soit pas « le formulaire abrégé du baptême des adultes » (*DC* 1544, p. 676). Il s'agissait d'appliquer la constitution conciliaire sur la liturgie qui demandait que le rite du baptême des enfants soit adapté « à la situation réelle des tout-petits » (*Sacrosanctum concilium*, § 67).

³ — Saint THOMAS D'AQUIN, III, q. 71, a. 3.

⁴ — Saint THOMAS D'AQUIN, *ibid.*

⁵ — L'onction des catéchumènes (donnée *avant* le baptême, sur la poitrine et entre les épaules, avec l'huile des catéchumènes) est aussi un rite de combat. Le catéchumène est oint à la façon des pugilistes pour être préparé à la lutte contre le démon (tandis que l'onction faite sur la tête *après* le baptême et avec le saint chrême exprime la consécration du chrétien : christ = oint). Voir saint THOMAS D'AQUIN, III, q. 66, a. 10, ad 2. — Dans le nouveau rituel, l'onction des catéchumènes n'est plus faite entre les épaules mais seulement sur la poitrine.

✦ *Que signifie l'accueil en étole violette, à l'entrée de l'église ?*

– Cet accueil manifeste que le non-baptisé ne peut entrer dans la maison de Dieu sans se purifier de ses péchés. Mais en notre âge d'œcuménisme et de salut universel, on ne veut plus entendre parler de tout cela.

✦ *Que signifie le rite du sel ?*

– Le sel, symbole de la sagesse, vient protéger notre nature de la pourriture du péché, tout en lui donnant le *gout* des réalités surnaturelles. Mais ce symbolisme requiert l'esprit de foi. Les novateurs l'ont donc éliminé.

✦ *Que signifie l'Ephpheta accompagnant l'imposition de salive ?*

– *Ephpheta* signifie : *ouvre-toi*. Ce rite aide à percevoir « la bonne odeur de Jésus-Christ » et à ouvrir les oreilles de l'âme à l'enseignement de la foi (enseignement reçu par l'ouïe, dit saint Paul, c'est-à-dire par un enseignement extérieur ¹). Mais pour les modernistes, les vérités de foi proviennent, au contraire, des profondeurs de la conscience.

✦ *Quels autres changements a subis le baptême dans le nouveau rituel ?*

– Au lieu de s'adresser, à travers le parrain, au futur baptisé (*N., que demandez-vous à l'Église de Dieu ? ; N., renoncez-vous à Satan ? ; N., voulez-vous être baptisé ?*), le nouveau rituel adresse les demandes aux parents (*Que demandez-vous pour N. à l'Église de Dieu ?*).

✦ *Cette façon de s'adresser aux parents n'est-elle pas plus conforme à la réalité ?*

– Si le nouveau-né ne pose aucun acte volontaire en recevant le baptême, l'orientation de sa volonté est pourtant changée par le sacrement. Son âme acquiert les dispositions morales de quelqu'un qui se serait volontairement détourné du péché pour adhérer à Jésus-Christ. En ce sens, tout ce que le parrain dit en son nom se réalise dans l'âme de l'enfant (de même que celui-ci avait *réellement* contracté l'*état* de quelqu'un qui s'est détourné de Dieu, sans pourtant commettre personnellement l'*acte* du péché originel). C'est ce changement surnaturel et mystérieux que l'Église manifeste en faisant parler le parrain au nom du baptisé. Le nouveau rituel déchoit de cette vision profondément surnaturelle pour une vision toute superficielle.

✦ *Pouvez-vous donner un dernier exemple des changements apportés au baptême ?*

– Dans le rite traditionnel le prêtre fait le signe de la croix sur le front et la *poitrine* de l'enfant, en disant :

Recevez le signe de la croix sur votre front + et dans votre cœur +.
Accueillez la foi et ses enseignements divins, et vivez de telle manière que vous puissiez être désormais le temple de Dieu.

Dans le nouveau rite, la croix n'est que sur le front, et le prêtre déclame :

N., la communauté chrétienne t'accueille avec une grande joie. En son nom, je te marque de la croix qui est le signe du Christ, notre Sauveur.
Et vous, ses parents, vous le marquerez après moi de ce même signe.

¹ — *Fides ex auditu* (Rm 10, 17).

✚ *Que manifeste ce dernier exemple ?*

– Ce dernier exemple manifeste toujours la même tendance à affaiblir l'expression des réalités surnaturelles que le sacrement produit dans l'âme pour insister sur les aspects superficiels de la cérémonie (ici : la joie de la communauté accueillant un nouveau membre).

✚ *Le rituel de l'extrême-onction a-t-il aussi été bouleversé ?*

– Dans le rite traditionnel de l'extrême-onction, les cinq sens sont oints par le prêtre, qui demande en même temps à Dieu de daigner pardonner les péchés commis par ces sens :

Par cette sainte onction et sa très douce miséricorde, que le Seigneur te pardonne les péchés que tu as commis par la vue (l'ouïe, la parole, etc.).

Cette action symbolique a été détruite dans le nouveau rite.

✚ *Comment le nouveau rite d'extrême-onction détruit-il ce symbolisme ?*

– Le nouveau rite se contente de l'onction du front et des mains ; les paroles sacramentelles ne parlent plus du péché que de manière générale.

✚ *Quels autres changements a subis l'extrême-onction dans le nouveau rituel ?*

– Le nouveau rituel tend aussi à faire de l'extrême-onction une célébration communautaire. On y trouve des indications pour la « célébration commune de l'extrême-onction en présence d'un grand rassemblement ».

✚ *Cette célébration commune de l'extrême-onction est-elle blâmable ?*

– De telles célébrations communes encouragent à donner ce sacrement sans distinguer entre bien-portants et malades, lors de réunions du troisième âge, alors que seul quelqu'un de gravement malade peut le recevoir valablement.

✚ *Que peut-on dire des nouveaux exorcismes ?*

– Le nouveau rituel d'exorcismes a été établi d'abord de façon provisoire [*ad interim*] en 1990, puis de façon définitive en 1998. Ce fut un des derniers domaines touchés par la réforme liturgique.

✚ *Pourquoi les novateurs touchèrent-ils si tard aux exorcismes ?*

– Les novateurs s'attaquèrent très tard aux exorcismes, parce que c'était le cadet de leurs soucis (de manière générale, l'influence du diable est minimisée ou passée sous silence dans toute la nouvelle liturgie). L'épiscopat allemand déclara même qu'il était inutile de publier de nouveaux exorcismes puisqu'on ne devait plus faire d'exorcismes du tout ¹ !

✚ *Les nouveaux exorcismes sont-ils mauvais ?*

– Le père Gabriel Amorth, exorciste du diocèse de Rome et président d'honneur de l'Association internationale des exorcistes, accuse clairement les nouveaux exorcismes d'être inefficaces :

¹ — Fait rapporté par le père Gabriel AMORTH, interrogé dans *Trente jours* (juin 2001, édition française, p. 32).

Les prières efficaces, des prières qui avaient douze siècles d'existence, ont été supprimées et remplacées par de nouvelles prières, inefficaces. [...] Nous tous, exorcistes, nous avons essayé les nouvelles prières du nouveau Rituel *ad interim* et nous nous sommes rendu compte qu'elles sont absolument inefficaces ¹.

✦ *Comment peut-on expliquer cette inefficacité des nouveaux exorcismes ?*

– Le père Amorth affirme que le monde démoniaque « a mis la main à beaucoup de réformes liturgiques ». Il dénonce aussi l'incompétence des commissions ayant préparé ce nouveau rituel :

Aucun des membres de ces commissions n'a jamais fait d'exorcisme, n'a jamais assisté à des exorcismes ni n'a jamais eu la moindre idée de ce qu'est un exorcisme. C'est là l'erreur, le péché originel de ce rituel. Aucun de ceux qui y ont collaboré n'était spécialiste d'exorcisme ².

✦ *N'est-il pas excessif d'accuser d'incompétence les auteurs du nouveau rituel ?*

– Le père Amorth prouve cette incompétence par les faits :

Au point 15, on parle des maléfices et de la façon de se comporter quand on a affaire à eux. [...] Le rituel romain expliquait comment il fallait procéder. Le nouveau rituel déclare, au contraire, catégoriquement qu'il est absolument interdit de faire des exorcismes dans ces cas-là. Absurde ! Les maléfices sont de loin les causes les plus fréquentes de possessions et des maux causés par le démon : au moins 90% des cas. C'est comme dire aux exorcistes de ne plus pratiquer l'exorcisme ³ !

✦ *Y a-t-il d'autres faits prouvant cette incompétence ?*

– Le père Amorth continue :

Le point 16 déclare solennellement qu'il ne faut pas faire d'exorcisme si l'on n'a pas la certitude de la présence du diable. C'est un chef-d'œuvre d'incompétence : la certitude que le démon est présent chez quelqu'un, on ne peut l'avoir qu'en faisant l'exorcisme ⁴ !

✦ *Cette protestation des exorcistes a-t-elle eu un résultat ?*

– La protestation des exorcistes n'a obtenu qu'une chose : une notification de la Congrégation pour le culte divin précisant que les exorcistes pouvaient, s'ils le désiraient, demander à leur évêque l'autorisation d'utiliser l'ancien rituel. En ce cas, l'évêque doit à son tour demander l'autorisation à la Congrégation, qui, selon la notification, « la concède volontiers ».

✦ *Trouve-t-on dans le nouveau rituel d'autres déficiences du même genre ?*

– Le père Amorth note encore, à propos du nouveau *bénédictionnaire* ⁵ :

J'ai lu minutieusement ses 1200 pages. Eh bien, toute référence au fait que le Seigneur doit nous protéger contre Satan, que les anges nous protègent des

1 — P. Gabriel AMORTH, dans *Trente jours*, *ibid.*, p. 31 et 33.

2 — *Ibid.*, p. 29.

3 — *Ibid.*, p. 29.

4 — *Ibid.*

5 — Promulgué le 31 mai 1984, *AAS* vol. LXXVI, p. 1085-1086.

attaques du démon, a été systématiquement supprimée. Toutes les prières pour la bénédiction des maisons et des écoles ont été supprimées. Tout devait être béni et protégé, mais aujourd'hui, il n'y a plus de protection contre le démon. Il n'existe plus de défense ni de prières contre lui ¹.

✚ *Quelles sont les conséquences de ces modifications et suppressions ?*

– Les conséquences de ces modifications sont visibles partout : l'influence du démon se fait sentir toujours davantage dans nos sociétés.

✚ *Que peut-on dire, très brièvement, du nouveau rite des funérailles ?*

– Le nouveau rite des funérailles ne dit plus rien de l'âme, du sérieux du jugement, de la possibilité de la damnation ni du purgatoire. Il donne l'impression que le défunt est certainement sauvé, déjà auprès de Dieu.

✚ *Le nouveau rite des funérailles oublie-t-il donc l'existence du péché ?*

– Comme tous les autres nouveaux rites, celui des funérailles laisse une grande liberté dans le choix des prières ; le célébrant peut donc à son gré évoquer ou taire le péché et la faute. – Quant au mot « âme », il ne figure plus dans aucune prière. A une époque où l'existence de l'âme humaine est souvent niée, ce serait au contraire fort nécessaire.

■ **90. Les sacrements célébrés selon les nouveaux rites sont-ils valides ?**

Les sacrements administrés selon les nouveaux rites peuvent en principe être valides. On doit cependant formuler un doute pour la confirmation et l'extrême-onction qui ne seraient pas administrées avec de l'huile d'olive. Dans un certain nombre d'autres cas, les mauvaises traductions de la forme sacramentelle peuvent aussi faire douter de la validité des sacrements.

✚ *Pourquoi la confirmation et l'extrême-onction doivent-elles être administrées avec de l'huile d'olive ?*

– De la même façon que le mot « vin » désigne, au sens premier du terme, du jus de raisin fermenté – même s'il est employé de façon seconde pour désigner du vin de palme, de riz, etc. –, de même le mot « huile » (*oleum*), dans l'Antiquité, désignait avant tout – au sens propre – le liquide obtenu par la pression des olives. De même donc que seuls le vin de vigne et le pain de froment sont la matière valide du sacrement de l'eucharistie, de même seule l'huile d'olive est matière valide de la confirmation et de l'extrême-onction. Telle était l'opinion traditionnelle et commune des théologiens ².

¹ — *Ibid.*, p. 33.

² — Saint THOMAS D'AQUIN enseigne, à propos de l'extrême-onction : « Dans le texte de saint Jacques, l'huile est assignée comme matière de ce sacrement ; or on ne parle d'huile, au sens propre, que pour l'huile d'olive ; c'est donc cette huile qui est la matière de l'extrême-onction » (Suppl., q. 29, a. 4).

✚ *Cette opinion se basait-elle uniquement sur une raison philologique ?*

– Cette opinion ne se basait pas avant tout sur la philologie mais sur le fait que, de même que le Christ a employé du pain de froment et du vin de vigne lors de la dernière cène, de même les onctions qu’il a recommandées aux Apôtres ne pouvaient être que des onctions d’huile d’olive ; il ne pouvait pas venir à l’esprit des Apôtres d’utiliser autre chose que de l’huile au sens propre – au sens noble du terme. L’emploi d’une autre huile rend donc au moins douteuse la validité du sacrement.

✚ *Existe-t-il d’autres arguments en faveur de l’huile d’olive ?*

– On peut remarquer que, le même Jeudi saint où il institua le sacerdoce, – le jour aussi où il prit du pain et du vin pour instituer l’eucharistie – Notre-Seigneur arrosa de sa sueur et de son sang le jardin des Oliviers – tout près d’un pressoir à huile –, comme pour sanctifier la matière dont seraient faites les saintes onctions. De fait, c’est aussi le Jeudi saint que, chaque année, les évêques consacrent les huiles saintes, lors de la messe chrismale.

✚ *D’où vient l’usage d’autres huiles que l’huile d’olive dans les sacrements ?*

– Le 3 décembre 1970, un décret de la congrégation des Rites autorisa l’utilisation d’autres huiles végétales dans l’administration des sacrements ¹.

✚ *Comment la congrégation des Rites expliqua-t-elle ce changement ?*

– La congrégation des Rites n’a pas expliqué comment devenait tout à coup possible ce qu’on avait toujours considéré comme probablement invalide.

✚ *N’y a-t-il donc eu aucune explication sur ce changement d’huile ?*

– On ne donna, sur ce changement, aucune explication doctrinale. On invoqua seulement une raison pratique, que Paul VI reprit deux ans plus tard dans la constitution apostolique *Sacram unctionem infirmorum* :

Comme l’huile d’olive, dont l’emploi était jusqu’à présent exigé pour la validité du sacrement, fait défaut ou est fort difficile à trouver en certaines régions, nous avons décrété, à la demande de nombreux évêques, que l’on pourra à l’avenir, selon les circonstances, utiliser également une autre huile. Celle-ci devra toutefois être extraite de plantes, comme l’est l’huile d’olive ².

✚ *Cette explication ne résout-elle pas la question ?*

– Cette explication pratique tend plutôt à augmenter le problème, car il est évident qu’il n’a *jamais* été aussi facile qu’aujourd’hui de faire parvenir de l’huile d’olive dans tous les coins du monde ³. Or si jusqu’ici, malgré des difficultés de transport bien plus grandes, l’Église a toujours refusé de changer la matière du sacrement, c’est qu’elle avait de bonnes raisons pour cela.

1 — *Ordo benedicendi olea et conficiendi chrisma*, n. 3 & 4. Le nouveau Code de droit canonique (can. 847) dit : « Dans l’administration des sacrements où sont employées les saintes huiles, le ministre doit utiliser l’huile d’olive ou d’autres huiles végétales consacrées ou bénies par l’évêque, etc. ».

2 — *DC* 1625, 4 février 1973, p. 102.

3 — Saint Thomas, au XIII^e siècle, répondait déjà à l’argument selon lequel l’huile d’olive ne se trouvait pas partout : « Bien qu’elle ne soit pas produite partout, l’huile d’olive peut aisément être transportée en tous lieux » (*Suppl.*, q. 29, a. 4, ad 3).

✚ *Le changement de forme de certains sacrements – par exemple la nouvelle forme du sacre des évêques – n'est-il pas un motif de douter de leur validité ?*

– Certains ont prétendu que la modification de la formule du sacre épiscopal rendrait les nouveaux sacres invalides depuis 1968. Mais en réalité, le nouveau rituel utilise une forme proche de celle de certains rites orientaux. On ne peut donc sérieusement mettre sa validité en cause, même si ce démembrement du rite romain est très regrettable ¹.

✚ *Existe-t-il d'autres raisons de douter de la validité des nouveaux sacrements ?*

– Il faut rappeler que la matière et la forme ne suffisent pas pour qu'un sacrement soit valide. Il est aussi nécessaire que le ministre ait *l'intention* de donner le sacrement comme l'Église veut le donner.

✚ *Un prêtre qui ne croit pas en l'efficacité des sacrements ne peut donc pas les administrer valablement ?*

– Le problème n'est pas celui de la *foi* du ministre, mais de son *intention*. Un prêtre qui a perdu la foi peut encore donner valablement les sacrements s'il veut être, au moins en cela, un ministre de l'Église (si donc il a l'intention générale de faire *ce que fait l'Église*). Si en revanche il refuse sciemment d'être l'instrument du Christ et de l'Église, le sacrement n'est pas valide.

✚ *Peut-on réellement penser que des prêtres administrent des sacrements tout en refusant sciemment de faire ce que fait l'Église ?*

– Nombreux sont aujourd'hui les prêtres qui ont été proprement excités durant leurs années d'études contre la notion catholique de sacrement (moquée comme de la magie et de la prestidigitation). On ne peut exclure que, dans l'administration des sacrements, de manière tout à fait consciente, ils *refusent* de réaliser un signe producteur de grâce, voulant seulement présider une célébration communautaire et accomplir une fonction sociale.

■ 91. *Peut-on recevoir les sacrements dans les nouveaux rites ?*

En raison des défauts énoncés ci-dessus, on ne doit pas recevoir les sacrements dans les nouveaux rites, mais seulement dans les rites traditionnels, qui sont seuls dignes et certainement valides. Il n'est normalement pas permis de recevoir les sacrements sous une forme quelque peu douteuse. Une exception doit cependant être faite pour les derniers sacrements, lorsque, en cas d'urgence, il est impossible d'appeler à temps un prêtre fidèle à la Tradition.

*
* *

¹ — Voir, sur ce sujet, l'étude du fr. PIERRE-MARIE O.P., « Le nouveau rituel de consécration épiscopale est-il valide ? », dans *Le Sel de la terre* 54, p. 72-129. (NDLR.)

Témoignage sur l'exorcisme

En complément de l'article de M. l'abbé Gaudron, ce témoignage montre que les omissions qui affectent le nouveau rite de baptême ne sont pas sans effet pour l'âme de l'enfant ¹.

Le ōel de la terre.

Dans une école de la Fraternité [Saint-Pie X], les institutrices ont constaté, au cours de l'année scolaire, une nette amélioration dans le comportement de trois de leurs élèves.

Le plus âgé, élève de 7^e, était fort désagréable, insolent, grossier. Nous devions souvent le reprendre en classe mais surtout en récréation et au réfectoire. Il servait la messe de l'école mais sans montrer beaucoup de piété. Son regard fixe parfois et méchant nous impressionnait et certaines osaient se demander si cet enfant n'était pas possédé.

Le second élève, de 10^e, bien que moins insolent et grossier, se faisait remarquer parfois par un comportement bizarre.

La plus jeune, âgée de six ans, tout en semblant apprécier sa maîtresse, faisait tout pour l'ennuyer : silence mutin, saleté sur ses cahiers ou sur elle, colère surprenante face à des punitions (comme tordre ses lunettes)... Souvent la maîtresse, à la vue de tels cahiers, lui demandait : « Vous êtes-vous appliquée ? » et toujours la même réponse de l'enfant, regardant insolemment la maîtresse dans les yeux : « Non ! » Nous ne savions comment la prendre.

Au cours du troisième trimestre, nous avons constaté un rapide changement chez ces enfants.

Les garçons servaient la messe avec plus de piété, ils n'étaient plus insolents. Le plus âgé avait perdu son regard impressionnant. Nous ne le reprenions plus au réfectoire où il était devenu un modèle de silence et il était toujours prêt à nous rendre service.

Le petite fille était devenue affectueuse avec sa maîtresse, quittant même ses jeux pour se rapprocher d'elle, voire en obtenir un câlin. L'écriture s'était améliorée ainsi que la tenue des cahiers. Elle s'appliquait enfin. Elle était devenue plus gentille avec ses camarades.

Sans être devenus des enfants modèles ni des têtes de classe, ils avaient changé. Que s'était-il passé ? C'est notre directeur qui nous a donné la clef du problème.

Ces enfants avaient été baptisés selon le nouveau rite, sans les exorcismes. Avec la permission des parents, monsieur l'abbé avait fait, aux environs de Pâques, un complément de baptême, c'est-à-dire, qu'il leur avait fait les exorcismes ! Le démon chassé, la grâce passait mieux chez ces enfants.

Combien d'enfants aujourd'hui auraient besoin de ce complément pour que la grâce les aide à mieux lutter contre leurs mauvaises tendances !

Une institutrice

¹ — Témoignage publié dans la revue *Marchons droit* (Prieuré Notre-Dame du Pointet, B.P. 4 – 03110 Brout-Vernet), n° 59 (septembre 1992), p. 30.

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !